Discours d'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Fort de France du 19 janvier 2024 : Laurent SABATIER Premier président

Monsieur le Préfet de la Martinique

Madame la sénatrice

Madame, Monsieur les représentants de la collectivité territoriale et du conseil exécutif de la Martinique

Monsieur le Maire de Fort de France

Messieurs les chefs de la cour d'appel de Basse-terre

Mesdames les cheffes de juridiction du Tribunal Judiciaire de Fort de France et Monsieur le président du tribunal administratif

Monsieur l'amiral Commandant des forces armées

Messieurs les Directeurs Interrégionaux

Monsieur le général de la gendarmerie de la Martinique, M. Le DTPN

Mesdames et Messieurs les Directeurs territoriaux et représentants des ordres constitués

Mesdames et Messieurs les élus et les représentants des autorités civiles, administratives , militaires et religieuses

Madame la bâtonnière

Mes chers collègues

Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités.

Permettez-moi au nom de l'ensemble de la juridiction et de son ressort de vous souhaiter la bienvenue dans cette salle d'audience principale et moderne de notre cour d'appel, et de vous adresser nos meilleurs voeux pour l'année judiciaire 2024, qu'elle soit par ailleurs dans cette région encore et toujours celle d'une "justice pour tous", d'une justice de qualité pour tous.

Mesdames et Messieurs, nous vous remercions, comme l'illustre votre présence nombreuse, de votre intérêt renouvelé pour notre audience solennelle de rentrée, qui sera pour nous une nouvelle fois l'occasion de vous présenter sommairement notre activité au cours de l'année écoulée, tout en évoquant nos projets pour 2024.

Madame la bâtonnière, nous vous félicitons très chaleureusement de votre récente élection, et conformément à l'usage en vigueur dans cette cour d'appel, nous vous confions la parole
.....
Monsieur le procureur général quelles sont vos réquisitions ?
.....

M. le procureur général, je souhaite avant tout vous remercier de vos réquisitions dynamiques, optimistes et rigoureuses, dont je partage une nouvelle fois parfaitement la teneur, et la chaleur humaniste.

Mesdames et Messieurs permettez-moi, avant d'évoquer les chiffres très satisfaisants de notre juridiction au titre de l'année 2023, de saluer le déploiement des moyens très conséquents accordés par notre gouvernement, et notre ministère sur l'ensemble de notre territoire national, et tout particulièrement dans les outremers.

En ce début d'année historique, qui s'annonce prometteuse, porté par l'optimisme mais aussi la prudence exprimée par les deux chefs de notre cour de cassation, je ne peux ainsi que me réjouir très objectivement des effectifs supplémentaires, mais aussi des nouveaux outils mis à notre disposition, tout en rappelant prudemment leur finalité traditionnelle qui n'exclut nullement leur modernité.

Je l'ai déjà fait avec plaisir lors de la visite exceptionnelle sur deux jours, de notre garde de sceaux au mois de mai dernier, tout en souhaitant la pérennité des efforts colossaux accomplis ces trois dernières années, au profit de notre justice injustement délaissée depuis plus de trente ans.

Notre institution judiciaire, le mérite pleinement, et notre république aussi, il en va d'une nécessité citoyenne impérieuse.

Seule vertu érigée en institution, la justice demeure bien le troisième pilier de notre état de droit, et donc de notre démocratie, ici comme ailleurs, et ce n'est pas rien, dans un contexte mondial politiquement très mouvant, voir dangereux.

Elle s'impose nettement à ses acteurs, aux autres institutions et au citoyen comme une autorité au service de l'expression du droit, de sa promotion, et dont les missions régulatrices constituent le ciment de notre cohésion sociale républicaine.

Elle est très clairement définie en France comme une autorité indépendante depuis notre constitution du 04 octobre 1958.

Certains, parfois, lui reproche de se considérer comme un pouvoir, or elle est en premier lieu pour tous ses acteurs un devoir, voir un sacerdoce dans l'application de la loi, au service des fonctions traditionnelles de la justice, que sont l'arbitrage, la sanction et la protection.

L'autorité judiciaire se satisfait d'ailleurs de ne pas être un pouvoir, qui devrait alors tenir sa légitimité de l'élection, ce qui risquerait d'en affaiblir la constance, voir la pérennité.

En effet, puisque l'autorité est dans son ethymologie latine ce qui renforce le pouvoir, la justice est de fait dans une république démocratique le complément, le renfort indispensable des pouvoirs législatif et exécutif, dont elle a vocation à contrôler, et à soutenir pleinement la légitimité.

Fondement de l'état de droit comme le rappelle le conseil de l'Europe dès sa création en 1945, la justice doit donc être symboliquement et constitutionnellement soutenue, mais aussi dotée de moyens à la hauteur de ses missions essentielles, faute de quoi elle perdrait nécessairement sa légitimité, et donc son autorité.

Ainsi, il ne suffit pas que ses palais en soutiennent par leur prestige son exercice symbolique, que ses audiences solennelles en rappellent une fois l'an les finalités, et le poids de nos robes celui de nos lourdes responsabiltés.

En effet, il faut surtout que le discours porté par les représentants des pouvoirs constitutionnellement établis, mais aussi par les élus territoriaux en soutiennent avec constance la légitimité, parfois encore plus vivement, lorsque notre justice est attaquée dans ses fondements, dans son indépendance et sa nécessaire utilité.

Cette nécessité au service de l'état de droit, est non seulement de nature à nourrir le respect des citoyens envers elle, mais aussi à consolider la confiance des professionnels de la justice dans l'exercice même de leurs fonctions, régaliennes et historiques. A donner tout son sens à leur mission prestigieuse et collective, ainsi qu'à leur pratique quotidienne individuelle. Et c'est bon pour le moral !

En corollaire de ses ambitions vertueuses, et de ses objectifs reconnus notre justice est attendue en retour dans la qualité concrète de son exercice quotidien, car elle demeure avant tout une réponse collective perfectible, à un sentiment individuel de plus en plus exigeant.

Il en va ainsi de la relation de confiance entre le citoyen et sa justice.

Dès-lors au delà de la définition saine et claire de ses missions en appui de sa légitime autorité, notre institution judiciaire doit aussi très prosaiquement pouvoir disposer de ressources humaines et de moyens matériels soutenant la célérité et la qualité de ses réponses, dans tous les contentieux traités par les magistrats, du parquet comme du siège.
Il en va ainsi de l'efficacité de ce service public comme de tout autre.

C’est une réalité fonctionnelle : tandis que les parties au procès, les procureurs portent les affaires en justice et l’alimentent de saisines de plus en plus nombreuses, dans tous les domaines de notre activité humaine, les juges, sont chargés pour leur part, de les traiter dans leur ensemble, au pénal, comme au civil, des plus communes aux plus sensibles, dans le cadre d’audiences bien souvent trop chargées, nul ne saurait l’ignorer...

Et ils le font, toujours et quoiqu’il advienne, avec une rigueur professionnelle qui implique humanité et fermeté.

Mais ils doivent aussi pouvoir bien juger, ce qui suppose le bénéfice d’outils matériels adaptés à leur activité, d’un greffe au nombre adéquat et bien formé pour les assister, et enfin de partenaires de qualité pour éclairer leur bonne connaissance du dossier.

Et surtout, excusez cette évidence, mais pour juger il faut des juges, des juges en nombre suffisant, qui ont le temps de bien écouter, de bien lire, de bien rédiger, et donc de bien juger.

Des juges qui loin d’être isolés puissent être entourés d’une équipe de professionnels leur permettant de se concentrer sur leur mission régalienne première, qui est celle de dire le droit, au sein des juridictions dont c’est justement la fonction ethymologique, qu’elles soient spécialisées ou de droit commun.

A cette fin, les états généraux de la justice, et les réformes qui les ont suivis avec audace, ont eu pour vocation de recentrer l’action judiciaire sur son coeur de métier, de la rendre plus lisible et plus accessible, nous ne pouvons que nous en satisfaire.

Nous ne pouvons également que nous réjouir de voir notre ministère apprécier de plus en plus finement la réalité de nos missions et des moyens qui leur sont effectivement dédiées, afin de pouvoir les exercer correctement.

Les annonces gouvernementales ont déjà été suivies d'effets dont on perçoit déjà les bénéfices, notamment dans le cadre de la justice dite de proximité.

Mais on en mesure désormais mieux l'ampleur historique, dans le cadre de recrutements exceptionnels.

A titre d'lillustration significative, la dernière promotion de l'ENM de Bordeaux sera ainsi la plus nombreuse de l'histoire de notre école avec 450 magistrats qui prêteront serment ce mois ci, tandis que le contingent des promotions de greffiers et de greffiers en chef ne cesse de croître.

De 2024 à 2027 seront ainsi créés sur tout le territoire national 1500 postes de magistrats,1887 postes de greffiers et 1900 postes d'attachés de justice.

Pour le ressort judiciaire de la Martinique et pour les quatre années à venir, ce ne seront pas moins de 8 magistrats dont deux au parquet et 6 au siège, de 9 nouveaux attachés de justice recrutés de fait au niveau BAC plus cinq, et de 7 greffiers intégralement formés par l'ENG de Dijon.

Nous avons déjà bénéficié en 2023 au TJ ainsi qu'à la cour du comblement progressif des postes de magistrats vacants, et nous maintiendrons en 2024, puis augmenterons en fin d'année l'état de nos effectifs actuels.

M. Le procureur général, notre action conjointe dans le cadre d'une dyarchie impliquée a été sur ce point déterminante, et je vous en remercie pleinement.

Notre ressort devrait en outre pouvoir bénéficier fin 2024 d'une création d'un poste de conseiller d'assises, dont le principe est acquis par la chancellerie et qui nous permettra de tenir plus sereinement l'ensemble de nos sessions d'assises et de la cour criminelle départementale, selon un rythme plus soutenu à compter de la fin mai.

La cour accueillera par la suite un magistrat placé dont la vocation sera d'être au soutien des missions de l'unique TJ du ressort de la Martinique qui pour sa part sera bénéficiaire dans les années qui viennent de la création de quatre nouveaux postes au siège, notamment sous la forme de VP spécialisés.
Il faudra alors veiller à ce que ces créations de poste soient pourvues.

En ce sens, la cour soutient le développement d'une véritable politique d'attractivité du ressort, et plus particulièrement du TJ qui souffre encore d'une image déficitaire expliquant principalement la vacance de postes de directeurs de greffe, ce qui implique un déficit regrettable d'accompagnement et d'encadrement du greffe au quotidien.

Cette attractivité qui repose sur une image positive de notre territoire et de toutes ses juridictions, est susceptible seule de provoquer des candidatures de qualité et en nombre suffisant, et mes propos sur le renforcement notable de nos moyens humains et matériels vont dans ce sens.

En substance, outre le soutien exceptionnel, déjà obtenu pour nos juridictions dans le cadre des dialogues des chefs de cette cour avec la chancellerie, force est d'admettre que les annonces puis les réalisations ministérielles de ces dernières années vont dans le sens d'un renforcement considérable de nos moyens humains et matériels.

Les réformes législatives, favorisent aussi une clarification de nos missions civiles et pénales, par des modifications procédurales tant attendues qui s'accompagnent d'outils modernes, comme ceux relatifs à la numérisation intelligente des procédures, et à l'OPEN DATA soutenu et suivi rigoureusement par la cour de cassation.

Cette réalité indéniable implique néanmoins une vigilance particulière dans la réalisation concrète des objectifs avancés.
Les chefs de cour en ont ainsi très clairement la responsabilité en animant leur ressort et en le représentant, avec l'appui de tous les acteurs impliqués et mobilisés sincèrement dans cette mission de développement de notre justice martiniquaise.

Le bilan saute aux yeux, nous avons revendiqué en vain pendant des décennies l'augmentation de nos moyens lors d'un marathon épuisant, nous sommes désormais dans les derniers mètres, l'horizon s'éclaire et va ainsi nous permettre d'exercer plus sereinement notre coeur de métier ici comme ailleurs, voire même d'espérer avec confiance un bien meilleur classement de la justice française à l'échelle européenne, histoire d'en redorer le blason.

En effet, un fonctionnement correct de notre justice nous imposerait selon l'analyse du Comité Européen Pour l'Efficacité de la Justice, de rejoindre la moyenne européenne des nations du conseil de l'Europe, qui comporte pour l'instant deux fois de plus de juges, et quatre fois plus de procureurs que notre justice française.

Nous y parviendrons progressivement avec détermination sur la base des déploiements annoncés, et de leur pérennité.

Nous ne pouvons donc que nous en réjouir, professionnellement, humainement et politiquement, car une justice forte c'est aussi un état de droit renforcé et donc une république légitimée.

Le tout, au bénéfice d'un citoyen parfaitement satisfait dans ses attentes quotidiennes, ce qui nous éloigne de toutes formes de dérives populistes ennemies premières de notre vivre ensemble, et donc de notre démocratie.

C'est aussi philosophiquement un outil précieux de l'appel bienveillant à la raison et à la responsabilité, dans la bonne gestion des besoins de l'homme et de ses émotions, plutôt qu'à celui fort malsain d'une tentation irrationnelle et complaisante, consistant à flatter ses pulsions voir ses plus bas instincts.

Une bonne justice, c'est donc le moyen de consolider notre cohésion sociale nationale malmenée par des discours et des actes ne reconnaissant pas l'égalité des droits dans la diversité de notre humanité.

Le PG de la cour de cassation, dont je redis partager pleinement l'optimisme, a souhaité dans son discours vendredi dernier à l'audience solennelle de rentrée, la mobilisation de tous les acteurs républicains sincères, en ces temps troublés et troublants.

Je formule donc le voeu que chaque citoyen responsable, apporte ainsi sa pierre à cet édifice fondamental qu'est notre république, autrefois rayonnante dans l'esprit des lumières, et qui ne demande qu'à l'être de nouveau sous réserve de s'attacher encore et toujours à sa maxime fédératrice et portée par les principes fondamentaux de notre droit, liberté, égalité, fraternité.

Notre premier président de la cour de cassation, a pour sa part rappelé les attributs de notre autorité judiciaire au service de l'état de droit, qui repose en grande partie sur les compétences humaines et techniques du magistrat, mais aussi sur sa déontologie,son éthique au service et dans le cadre exclusif des missions qui lui sont confiées par la loi, et elle seule.

Ces missions confiées à notre institution, sont par ailleurs au fil des réformes progressivement recentrées sur nos attributions fondamentales, mais toutefois par une déjudiciarisation soigneusement définie, afin justement de ne pas priver le justiciable de cet accès au juge qu'il réclame à grands cris, et dont il ne dénonce nullement la nécessité, mais souligne parfois simplement légitimement, la lenteur et la complexité.

Bref, il faut permettre au magistrat de se concentrer sur son coeur de métier et d'y mettre toute son énergie sans se disperser, ce qui implique sans aucune doute de réduire l'inflation législative en renonçant aux lois événementielles source d'insécurité juridique et bien souvent contre productives.

Nous serons patients dans cette attente, comme la justice n'a eu de cesse de l'être, tout en nous emparant de cette réflexion d'une ancienne présidente de la cour de cassation justement dans un discours d'audience solennelle : "Penser l'avenir, c'est déjà le construire !"

Nous nous y employons donc avec l'espoir d'un futur meilleur, tout en assurant bien dans le présent la plénitude de toutes nos fonctions, avec les moyens renforcés dont nous disposons aujourd'hui.

S'agissant donc de ses missions actuelles, à l'aune de ses moyens actuels, la cour d'appel de Fort de France a cette année encore, répondu à ses objectifs d'une justice de qualité rendue dans les délais, et ouverte sur la cité.

Les chiffres de l'année 2023 présentés sur la plaquette mise numériquement à votre disposition , sont en effet très stables, et révèlent une activité soutenue en dépit du départ non compensé l'an passé du procureur général durant six mois, obligeant notre avocate générale à assurer l'intérim de ces fonctions, en plus de ses très nombreuses missions.
Je tiens une nouvelle fois à l'en remercier très chaleureusement, tout comme l'ensemble de nos collègues ayant contribué à ce succès notable sur une période délicate.

Je tiens aussi à saluer le travail conduit avec une remarquable efficacité par M. GUISSARD, président de la cour d'assises de la Martinique qui vient tout juste d'être installé dans des fonctions similaires sur la cour d'appel de Montpellier.

Ce dernier, qui est un magistrat de grande valeur, cordial et rigoureux, a littéralement déstocké le retard que connaissait à son arrivée le service des assises, puisqu'à son départ il ne restait plus à juger le moindre dossier antérieur à son installation en janvier 2021.

Il a été aidé en cela par nos collègues de la cour et notamment Mme DONNIZAUX et M. PODEVIN qui ont accepté sans aucune réticence de présider certaines affaires sur ces sessions qui s'allongeront en mai prochain à trois semaines par mois, avec le soutien unanime de tous les magistrats de notre cour au siège comme au parquet.

C’est une nécessité, compte tenu de l’augmentation considérable du nombre de renvois devant la cour d’assises enregistrés en fin d’année dernière, du fait de l’activité exponentielle des magitrats instructeurs du ressort qui ont clôturé un nombre croissant de dossiers criminels.
Ces affaires, doivent donc désormais être jugées, et dans des délais raisonnables, ce qui légitime en soi l’augmentation de la durée des sessions.

Sur ce point, l’arrivée au premier janvier de cette année de M. HEDRICH qui était l’un des présidents des assises de Caen, est de nature à pérenniser l’action de son prédécesseur.
Magistrat d’expérience dans les fonctions pénales M. HEDRICH a accepté de présider de suite la toute première session des assises de l’année 2024 s’inscrivant ainsi pleinement et sans délai dans ses nouvelles fonctions.

Nous lui souhaitons nos meilleurs voeux de réussite professionnelle et de bonheur personnel sur l’île aux fleurs.

Mesdames et Messieurs, notre cour d’appel a su donc faire face cette année encore à l’ensemble de ses missions, soutenue en cela par le recrutement de nouveaux juristes assistants et assistants de justice , en maintenant son activité dans tous les contentieux au même niveau que l’année précédente, voire plus.

Ce succès commun et objectif dans un contexte social parfois difficile, porteur quelque fois sur ce territoire d’une contestation de la légitimité de notre justice nationale, doit être souligné par mon discours,

C’est mon rôle certes mais notre réussite d’essence collective, nous le devons bien à l’ensemble des personnels de nos juridictions qu’ils soient contractuels, fonctionnaires - greffiers ou magistrats.

Qu’ils en soient tous très chaleureusement remerciés et soutenus dans leur quotidien, par un climat professionnel apaisant, et un environnement matériel susceptible de favoriser leur bien être au travail.

Dans ce cadre, je ne peux que me féliciter de l'excellente ambiance, respectueuse de tous, très cordiale et très professionnelle qui règne au sein de cette cour, et qui en comble sa dyarchie.

Par ailleurs, dans notre action quotidienne, bien au delà de nos propres ressources, nous ne sommes évidemment pas seuls, bien au contraire, l'action complémentaire de nos partenaires et leur soutien loyal contribuent à la réussite de nos missions variées et fondamentales.

Mesdames et Merssieurs votre présence nombreuse dans cette salle en témoigne !

M. Le Préfet, vous représentez ici comme ailleurs l'ensemble des services de l'état, mais sur un territoire très singulier, et aux attentes très fortes à l'égard de toutes nos institutions républicaines.

Investie elle aussi d'une mission de service public notre justice martiniquaise remplira cette année encore la sienne, le tout en complément de la vôtre, et avec indépendance, mais dans le cadre aussi d'une étroite et fructueuse collaboration, que nous souhaitons parfaitement respectueuse de nos fonctions et contingences respectives.

Comme vos services, nous contribuerons ainsi à renforcer l'état de droit sur ce territoire hétérogène, et dans tous les domaines, y compris les plus sensibles, avec la même sérénité et la même détermination.

Je tenais sur ce point à vous remercier une nouvelle fois, de l'attention et du soutien particulièrement réactif et très concret, que vous portez avec régularité à notre institution judiciaire et à son sain fonctionnement.

Mesdames et messieurs les élus, nationaux et territoriaux, vous pouvez comptez sur nous cette année encore pour échanger sur tous les enjeux de la Martinique, afin de nous permettre d'en être au mieux des serviteurs éclairants et loyaux.

Nous aurons ainsi l'occasion de compléter nos missions habituelles dans tous les domaines, sans écarter les sujets les plus ponctuels et les plus sensibles, qui doivent aussi être une source de débat constructif, permettant ainsi de renforcer la qualité de la loi, de sa légitimité et de son effectivité sur ce territoire ultramarin.

Enfin, nous aurons avec le soutien bienveillant de la CTM et de M. Le maire de Fort de France, dont je salue la présence, l'occasion de faire aboutir notre vieux projet d'extension du tribunal judiciaire de Fort de France, sur des locaux de l'espace perrinon, situés à proximité immédiate, et où siègent déjà les services du JCP du TMC et du CPH juridiction autonome, dont je salue les nouveaux chefs élus tout en remerciant leurs prédecesseurs pour leur action déterminante.

Notre ministère se porte officellement acquéreur, et la CTM a confirmé très récemment son accord pour la vente d'une surface utile qui pourrait correspondre à la réalité concrète de nos besoins immobiliers judiciaires.

Ce projet améliorera les conditions de travail de l'ensemble de nos agents et sera de nature à renforcer le niveau positif de représentation de l'unique tribunal judiciaire de la Martinique, au profit donc de notre justice et de son territoire.
Que tous ceux qui ont sincèrement soutenu ce projet en soient pleinement remerciés.

Mme La Bâtonnière, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre très récente élection.

Nos échanges très courtois, sont déjà parfaitement respectueux de nos fonctions réciproques, et pourront s'exprimer dans des actions communes d'envergure, comme celle que nous envisageons dans le cadre de la journée nationale du 21 mars prochain relative à la déontologie conjointe de nos professions complémentaires.

Nous aurons aussi l'occasion en 2024 de développer la médiation sur ce territoire, avec l'implication croissante de M. Bertrand président de chambre honoraire.

Nous accueillerons ainsi dès le 29 janvier prochain la prestation de serment de pas moins de 35 médiateurs parfaitement formés à leurs missions !

Nous partageons ainsi ensemble la même ambition forte, celle de la construction d'une justice moderne et de qualité pour la Martinique, humaniste et décomplexée, soucieuse de son histoire, pour dans le présent en construire le meilleur des avenirs.

Nous comptons donc pleinement sur vous pour nous aider à préserver au delà de tout, la délicatesse habituelle de nos relations respectueuses.

Cela n'empêchera pas parfois l'âpreté du débat judiciaire, dont l'expression est toujours bien plus constructive dans l'enceinte judiciaire, portée par ses valeurs de régulation sociale et de reconnaissance mutuelle, plutôt que dans d'autres lieux, où s'expriment la provocation à la division et la négation de l'autre.

N'oublions jamais que notre diversité est une réalité précieuse, qui ne peut que valoriser l'expression de nos convergences.

Nous avons l'ambition commune en 2024, de vous rendre concrètement visite au sein du conseil de l'ordre, et de vous accueillir dans nos comités de gestion, afin d'échanger librement sur les enjeux et les objectifs de notre justice régionale.

Enfin, nous avons le désir pour ceux qui le souhaite de fêter ensemble de nouveau très librement la Saint-Yves, pour l'amour du droit et de la justice, dans un esprit de concorde et d'attachement profond à nos valeurs communes.

Messieurs les chefs de la cour d'appel de Basse-Terre, vous nous faites l'honneur et le plaisr de votre présence, et nous vous en remercions très vivement.
M. Le premier président, je m'associe très chaleureusement aux félicitations de M. Le procureur général et vous, te, souhaite une pleine réussite dans vos, tes nouvelles fonctions.

Nous aurons, c'est certain, l'occasion de développer un partenariat constructif entre nos ressorts respectifs, et de tenir de nouveau le comité justice de la zone de défense antilles-guyane.

Les enjeux de la caraibe notamment en matière de lutte concertée contre les trafics de produits stupéfiants, nous y invitent pleinement, et je vous sais attachés à cet impératif d'une action commune et efficace.
Nous réussirons donc ensemble, nos missions respectives !

Madame le Procureur et Mme la présidente de l'unique tribunal judiciaire de la Martinique, votre action conjointe est attendue cette année encore comme celle d'une dyarchie impliquée s'intégrant parfaitement dans la politique de la cour.

Vous pouvez compter sur nous tous pour soutenir l'exercice constant et efficient de vos missions, en préservant votre indépendance juridictionnelle de toute contestation, de même qu'en garantissant l'autonomie statutaire et fonctionnelle du tribunal, au bénéfice bien sûr de l'ensemble de ses acteurs.

Vos chefs de cour qui ont, dans le cadre du code de l'organisation judiciaire, la responsabilité d'assurer le contrôle de bon fonctionnement de votre juridiction y sont particulièrement très attachés.

Votre autonomie, votre indépendance responsables seront donc les moteurs de cette réussite collective.

Nous souhaitons ainsi, dans ce cadre institutionnel, soutenir pleinement l'exercice de l'ensemble de vos missions et de celles de vos collègues du siège comme du parquet, ainsi que des fonctionnaires -greffiers dont nous saluons une nouvelle fois l'implication constante et sans faille.

Chers collègues de la cour, depuis mon arrivée en septembre 2022, je vous ai tous vu à l'ouvrage avec professionnalisme et détermination, au service de notre justice martiniquaise.

Disponibles et solidaires dans la difficulté, notamment face à la provocation ponctuelle de certains, vous m'avez démontré toute votre sérénité, toute la puissance de votre conscience professionnelle, et je vous accorde en retour toute mon estime, ainsi que mon entière implication dans l'animation de notre juridiction, consistant notamment à obtenir la plénitude des moyens nécessaires à vos fonctions.

Cette année encore, les statistiques de l'exercice écoulé relatent une activité soutenue, dans tous les domaines, à l'image de nos échanges réguliers, formels ou informels, toujours motivés par le souci d'exercer au mieux votre office juridictionnel et vos fonctions administratives.

Permettez-moi de vous remercier très chaleureusement de votre engagement constant dans toutes vos missions, et de vous assurer de mon entier soutien.

Madame la DDARJ, Mesdames les Directrices de Greffe, Mesdames et Messieurs les greffiers, fonctionnaires et contractuels, vous avez toute la confiance des magistrats.

Toujours efficaces et très cordiaux, vous faites preuve d'un très bon état d'esprit, dans la réalisation sereine des missions parfois très techniques qui vous incombent, et je vous en remercie vivement.

Je ne doute pas un instant de votre désir et de votre capacité de reconduire en 2024 la réussite de vos missions avec la même philosophie.

Je sais pouvoir m'appuyer cette année encore sur votre engagement professionnel constant et je vous en remercie très vivement.

Mesdames et Messieurs, vous savez ainsi tous pouvoir compter sur l'ensemble de notre communauté judiciaire, pour mettre toute son énergie et sa compétence au service, sur ce territoire, de notre mission fondamentale de bonne Justice .

Une justice équilibrée qui concilie, qualité et rapidité, une justice surtout qui continue à agir, mais sans s'agiter.

Une justice enfin, qui s'adapte au contexte de son action, sans pour autant perdre ses valeurs universelles.

Et nous savons, Mesdames et Messieurs que nous pouvons pour ces objectifs compter en retour également sur votre entier soutien, ainsi que sur celui renouvelé de notre ministère, votre intérêt pour cette audience solennelle de rentrée en est une nouvelle preuve et nous honore tous.
Un grand MERCI à vous TOUS !!!

La COUR :

- Donne acte à M. le procureur général de ses réquisitions.

- Constate qu'il a été satisfait aux dispositions de l'article R111-2 du code de l'organisation judiciaire .

- Déclare: Close l'année judiciaire **2023,** et **Ouverte** l'année judiciaire 2024,

- **Dit** que du tout il sera dressé Procès-Verbal.

M. le procureur général avez-vous d'autres réquisitions ???
.....

Bien, il est donc temps pour moi de me taire et de vous remercier de votre écoute attentive.
Nous vous disons donc à bientôt, mais avant de nous quitter nous vous invitons avec plaisir à une cérémonie de remise de médaille, puis à un beau moment de convivialité dans notre salle des pas perdus.
Bonne année à toutes et à tous§§§

L'audience solennelle de rentrée de l'année 2024 de la cour d'appel de Fort de France est LEVÉE !!!

Fort de France le vendredi 19 janvier 2024.

Justification des sigles:

CTM: Collectivité Territoirale de la Martinique

JCP: Juge du Contentieux et de la Protection.

TMC: Tribunal Mixte de Commerce